

SEANCE DU 06 AVRIL 2021

OBJET : ANNULATION DE LOYERS PROFESSIONNELS COMMUNAUX

L'an deux mille vingt-et-un, et le six avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON — CELHAY Martine - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSES : LAGADEC Marie-Pierre

La Maire expose au Conseil Municipal que pour faire face à la dégradation nationale de la situation sanitaire, le président de la République a, pour une 3^{ème} fois, décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire métropolitain : une 1^{ère} fois de mi-mars à mi-mai 2020, une 2^{ème} durant le mois de novembre 2020 et aujourd'hui pour tout le mois d'avril 2021. Le département des Pyrénées-Atlantiques, comme l'ensemble des départements métropolitain, est donc concerné par des mesures de confinement.

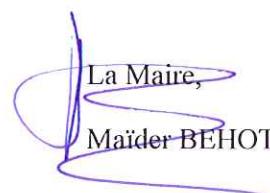
Elle évoque les mesures de soutien aux commerces dits non essentiels obligés par une fermeture administrative qui ont été exonérés de loyers sur les 2 premières périodes.

Elle indique que, à la différence de certains de ces commerces qui font désormais partie des commerces dits essentiels et donc ouverts au public, le salon Inaia Esthétique et l'organisateur de spectacles Rémi DURCOS se voient une troisième fois empêchés d'exercer, ce qui devient extrêmement problématique pour eux.

Afin de soulager ces entreprises une nouvelle fois touchées par des mesures strictes et de faire preuve de solidarité, la Maire propose d'annuler les loyers d'avril 2021 de ces 2 professionnels obligés à ce jour de suspendre leur activité.

Invité à se prononcer, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de la Maire et en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE l'annulation de loyers du mois d'avril 2021 du salon Inaia Esthétique et de Rémi DURCOS.


La Maire,
Maïder BEHOTEGUY

